

## La construction neuve de logements fin septembre 2017

### Estimations en date réelle

*L'estimation du nombre d'autorisations de construire est en recul de 13% à fin septembre avec une évolution opposée sur les deux départements; La Corse du Sud en recul de 37% alors que la Haute corse progresse de 71% après une année 2016 à un niveau très bas.*

### Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

| Territoire    | nombre  | évolution    |             |             |
|---------------|---------|--------------|-------------|-------------|
|               |         | fin sept. 17 | fin juin 17 | fin mars 17 |
| Corse du Sud  | 3 700   | -37,4%       | -57,8%      | -59,2%      |
| Haute-Corse   | 2 800   | 71,4%        | 43,3%       | 26,3%       |
| Corse         | 6 500   | -13,6%       | -34,5%      | -38,3%      |
| France métro. | 482 500 | 12,9%        | 15,1%       | 16,2%       |

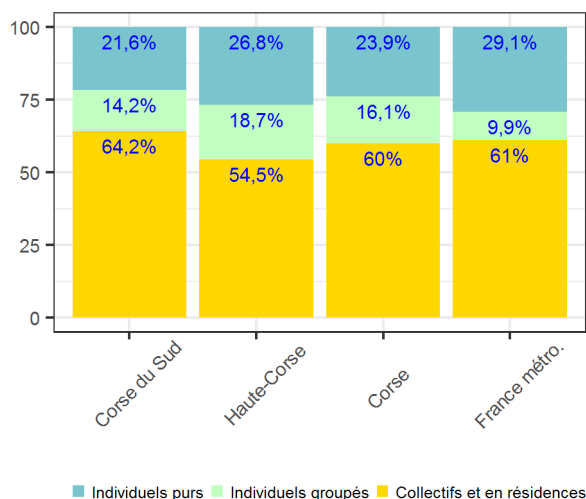
*Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.*

### Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

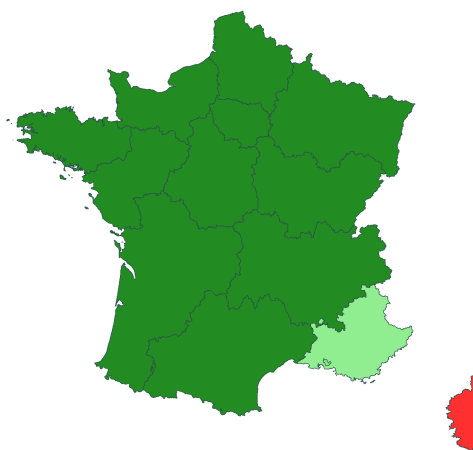
| Logements                   | nombre | évolution |               |
|-----------------------------|--------|-----------|---------------|
|                             |        | Corse     | France métro. |
| Total                       | 6 500  | -13,6%    | 12,9%         |
| Individuels purs            | 1 550  | 31,7%     | 16%           |
| Individuels groupés         | 1 100  | 47,5%     | 4,9%          |
| Collectifs et en résidences | 3 850  | -30,8%    | 12,8%         |



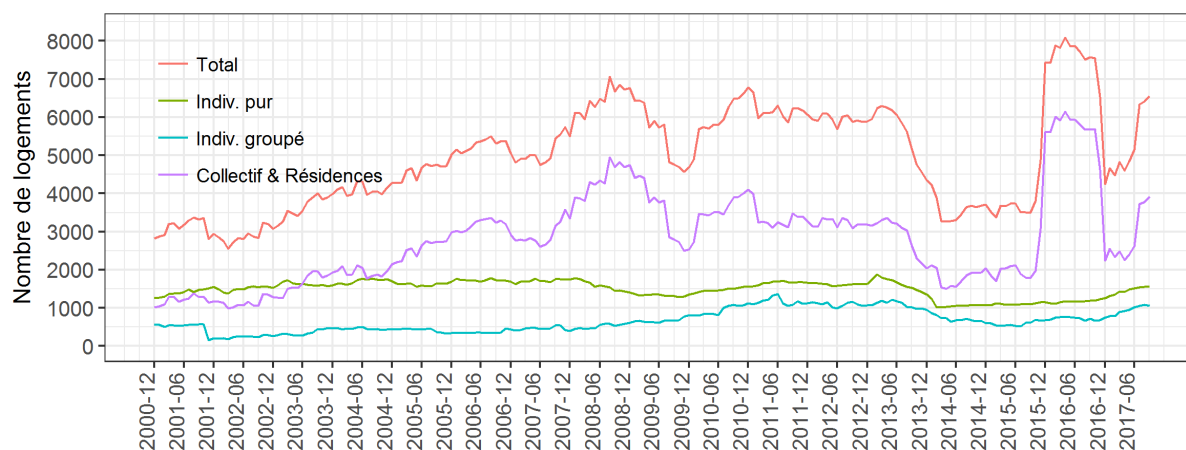
## Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



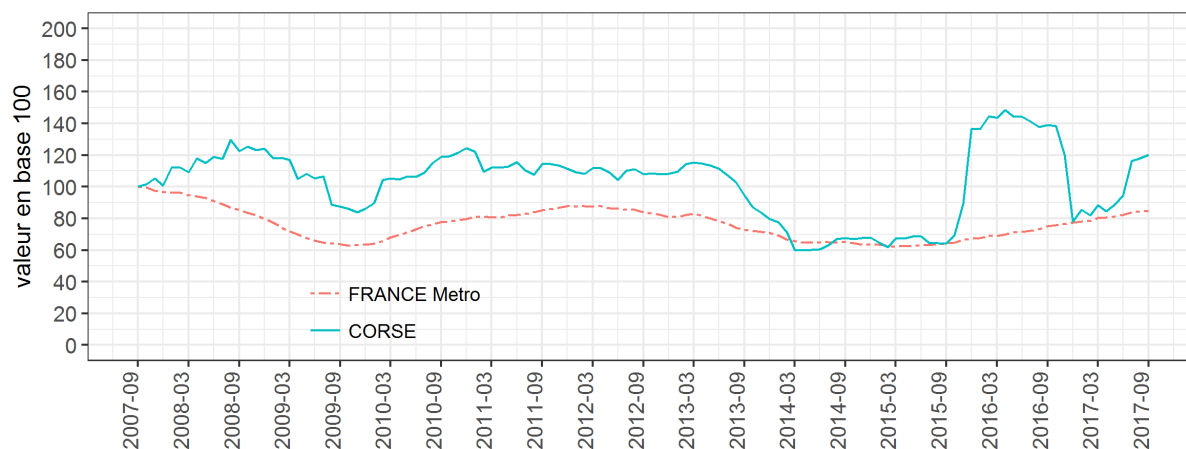
## Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



## Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

## Les logements commencés

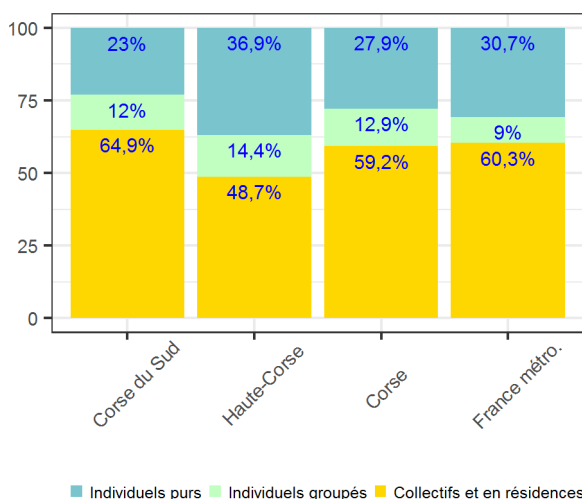
### Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

| Territoire    | nombre  | évolution    |             |             |
|---------------|---------|--------------|-------------|-------------|
|               |         | fin sept. 17 | fin juin 17 | fin mars 17 |
| Corse du Sud  | 2 900   | 7,7%         | 63,8%       | 124,1%      |
| Haute-Corse   | 1 600   | 28,1%        | 0,5%        | -23,6%      |
| Corse         | 4 500   | 14,1%        | 37,3%       | 50,3%       |
| France métro. | 401 300 | 18,8%        | 17,9%       | 16,4%       |

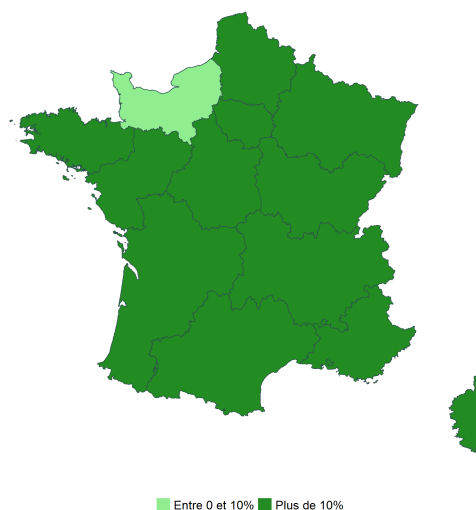
### Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

| Logements                   | nombre | évolution |               |
|-----------------------------|--------|-----------|---------------|
|                             |        | Corse     | France métro. |
| Total                       | 4 500  | 14,1%     | 18,8%         |
| Individuels purs            | 1 250  | 26%       | 17,4%         |
| Individuels groupés         | 600    | 13,3%     | 7,4%          |
| Collectifs et en résidences | 2 650  | 9,4%      | 21,4%         |

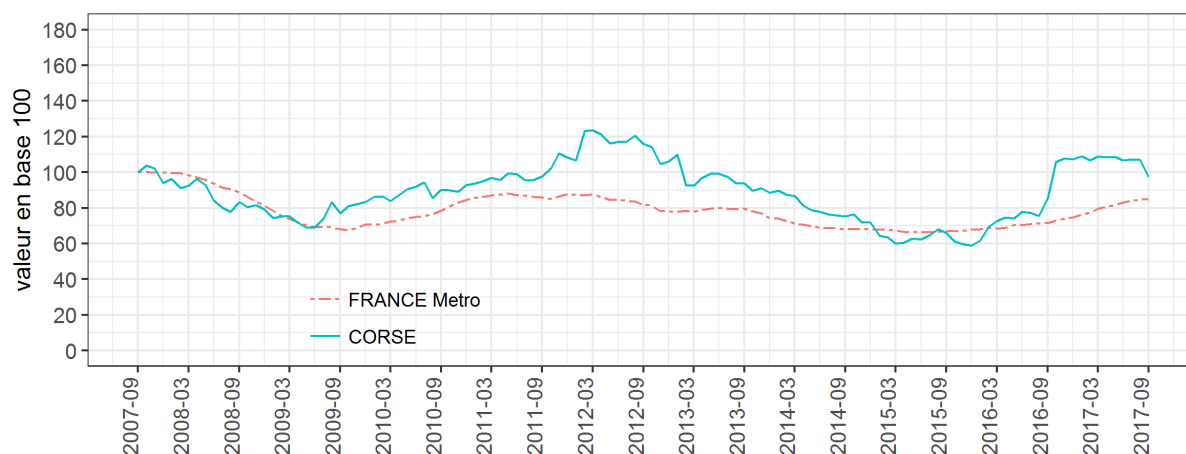
### Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



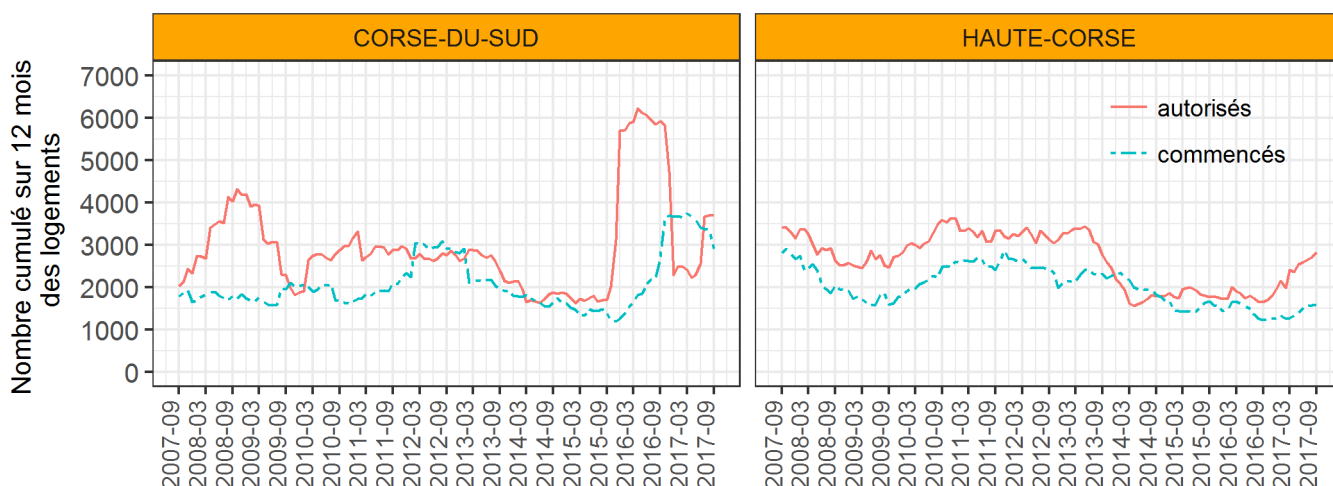
### Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



### Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



### Méthodologie

#### Producteur de la donnée :

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) - Commissariat général au Développement durable / Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)  
Retrouvez l'ensemble des publications du SOeS sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats mensuels (France entière) dans la collection "Datalab - Conjoncture de l'immobilier".

#### Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'évènement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la [notice méthodologique](#) téléchargeable sur le site Internet du SOeS.

### Date des données : données brutes mensuelles du mois de septembre 2017

#### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

#### Avertissement :

**Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Directeur de publication : Daniel FAUVRE (Directeur Régional)

Rédaction et réalisation : Stéphane VACHET, François BASTELICA (Observatoire du logement)

Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre

Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
19, Cours Napoléon, CS 10006 20704 AJACCIO Cedex 9  
Tél : 04 95 51 79 70  
Fax : 04 95 51 79 89